

Image not found or type unknown



Supression pension alimentaire ?

Par **cartierphil**, le **20/11/2008** à **14:55**

Bonjour, rnrnMa fille a 21 ans et vit avec son copain qui travaille. Elle poursuit ses études de BTS en contrat de professionalisation et perçoit 850 € de revenus par mois.rnMoi, j'ai d'autres enfants plus jeunes à charge et je gagne le smic.rnComment faire pour ne plus payer la pension à sa mère chez qui elle ne vit plus (lettre de la mère) ni à elle comme elle gagne presque autant que moi ?rnIl n'est pas possible de trouver une solution amiable.rnS'il faut saisir le JAF les délais vont être encore très longs (plusieurs mois)rnComment faire ? Merci